



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture d'Issoire
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011

« Tunnels des gorges du Chavanon »

Réunion du 27 octobre 2015 à Savennes

La réunion est présidée par Madame Christine BONNARD, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-Préfète d'ISSOIRE
Julien CHAMBONNIÈRE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Christian BOUCHARDY	Conseil Régional Auvergne
Claude GIRODON	ONF
Michel MESBAUEUR	ONCFS 63
Emmanuel FAVRE d'ANNE	CRPF Auvergne
Pierre RIGOLET	Syndicat des propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy de Dôme
Gervais FARGEIX	Maire de Savennes
Daniel ESCURIEUX	Mairie de Savennes
Héloïse DURAND	Chauve-Souris Auvergne
Mireille FABISIAK	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Thierry FOURGEAUD	DREAL Limousin
Ghislaine NIGEN	DDT de la Corrèze
Julie COLLET	PNR de Millevaches en Limousin

Assistaient également à la réunion des représentants des communes de Merlines, Confolent Port Dieu et Saint-Etienne au Clos, et des représentants de l'association ADEL Labessette en tant que représentants de la FDEN.

Sont excusés : Le Conseil Départemental, Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL)

Madame la sous-préfète introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour. Elle donne ensuite la parole à Stéphane Cordonnier du CEN Auvergne, qui remplace ponctuellement le chargé de mission habituel du site, Romain Legrand.

Suite au marché proposé par la DREAL fin 2014, c'est le CEN Auvergne qui a été retenu par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site pendant 3 ans (2015-2017).

Synthèse des remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées

- **Contrats Natura 2000 – fermeture des accès aux tunnels**

La DDT précise que ce contrat n'a pas pu être engagé car les crédits européens du fonds FEADER ne seront pas disponibles avant 2016. Les tunnels du Limousin ne peuvent pas être intégrés au projet avant que le périmètre d'élargissement ne soit validé.

Deux tunnels côté Limousin ont été déjà fermés avec d'autres moyens financiers mais il reste des problèmes d'entretien à régler suite à la dégradation des fermetures. Cette dégradation est liée aux habitudes de passage. Il serait souhaitable de coordonner les actions de fermeture et de renforcer les contrôles de police.

- **Etudes et suivis**

Chauve-souris Auvergne précise que les comptages sont réalisés toujours aux mêmes dates. Les chauves-souris réagissent à la température extérieure et certaines espèces comme les Barbastelles utilisent plus les tunnels par grand froid. Les variations d'effectifs observés sont donc interprétées comme étant liées au climat le jour du comptage et non comme une diminution de la population. Les suivis sont réalisés conjointement par Chauve-Souris Auvergne, le GMHL et le CEN Auvergne sur l'ensemble de la vallée. Les données sont échangées entre ces 3 associations et sont mis à jour chaque année dans le cadre de Natura 2000.

Un individu porteur de la maladie du « nez blanc » a été observé en 2014. Cette maladie présente un fort risque de propagation et peut entraîner 99% de mortalité dans une colonie. Toutefois, on ne peut rien faire contre ce problème.

En ce qui concerne le viaduc autoroutier contrôlé en 2015, l'absence de chauves-souris n'est pas liée au dérangement par le trafic routier mais à l'absence de capacité d'accueil favorable du pont.

Il n'y a pas d'étude sur la Moule perlière car celle-ci est réalisée dans d'autres cadres (sites Natura 2000 « rivières » et actions du contrat territorial).

Le comité de pilotage propose de travailler sur les lichens. Une enquête vient d'être lancée par la DREAL Auvergne en 2015 sur ce sujet. Coté Limousin, il faut contacter la station universitaire de Limoges. Un premier travail de synthèse des données existantes sera réalisé et présenté au prochain comité de pilotage.

- **Acquisition foncière**

Il est précisé que Vulcania a également co-financé des acquisitions dans les gorges du Chavanon.

- **Nettoyage des berges**

Des actions sont prévues, sans coordination, de chaque côté de la frontière régionale par les deux communautés de communes concernées.

Projet de modification du périmètre

D'un côté, il y a le projet d'extension présenté à ce copil et pour lequel les membres présents donnent un avis de principe favorable. Des précisions sont apportées sur les obligations que cela entraîne pour les communes dont la plus importante est la nécessité de mettre en place des études d'incidences sur certains projets. Le classement en zone Natura 2000 n'entraîne pas d'interdictions particulières mais il implique d'évaluer l'incidence des projets sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 (exemple : création d'une voirie forestière, travaux sur les tunnels, vidange de plan d'eau...).

Sur les aspects financiers, le classement en zone Natura 2000 permet de mobiliser des fonds spécifiques pour mettre en œuvre les actions du document d'objectif, l'impact financier sur le budget des communes est donc nul. Le document d'objectifs sera ensuite amendé pour tenir compte de l'extension du périmètre mais il ne sera pas refait complètement. Le classement permet de labelliser ce territoire, ce qui peut être un atout pour des communes rurales dans le projet de grande région Auvergne-Rhône-Alpes. Un sondage récent montre 81% des habitants mettent dans leur priorité la qualité de vie et la présence d'un bon environnement.

De l'autre côté, il y a la nécessité de simplifier la superposition des différents sites Natura 2000 : articulation des sites linéaires « rivière » avec les sites « habitats » et les sites « oiseaux ». Une réunion est prévue à Ussel le 17 novembre entre les DDT et les DREAL concernés des deux régions sur ce point. Il est indispensable d'améliorer la lisibilité du site et la compréhension des actions en simplifiant les superpositions de périmètres actuels et en rassemblant les élus concernés par plusieurs sites sur le même territoire. Il faut simplifier pour les élus mais surtout pour la population. L'ensemble du comité est favorable à cette simplification. Le PNR propose d'aller vers un seul site « habitat » et un seul site « oiseaux ». Seul le projet d'extension était à l'ordre du jour de cette réunion, le copil ne peut donc pas se prononcer pour l'instant sur le projet de simplification des périmètres. Ces modifications nécessiteront de revoir les docobs et les compositions des comités de pilotage.

Questions diverses

L'association de Labessette contre la construction sur les rives du barrage de Bort-les-orgues s'inquiète de l'impact négatif potentiel de ce projet sur les zones naturelles. Le chantier a déjà commencé avec 15 maisons construites plus un hôtel.

La DDT précise que ce type de projet est soumis à autorisation administrative et devra nécessairement prendre en compte la présence des sites Natura 2000. Madame Bonnard précise que l'envergure initiale de ce projet a été réduite suite aux contraintes environnementales mais que dans le Puy-de-Dôme, aucune autorisation n'a encore été délivrée. Elle précise que c'est le Préfet de Corrèze qui est coordinateur et que ce projet ne concerne pas le comité de pilotage de ce site Natura 2000.

Il est aussi demandé de mieux prendre en compte la disponibilité des élus dans le calage de l'horaire de la réunion car ils ne peuvent pas facilement se libérer à 10 h.

Madame Bonnard remercie les participants et M. Cordonnier du CEN Auvergne pour la qualité de sa présentation et le remplacement de M. Legrand, ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

M. le Maire de Savennes invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,

Signé

CHRISTINE BONNARD